

Règlement du jeu concours

🇫🇷 "Remporte ton dossard pour le HOKA UTMB Mont-Blanc 2025 – RunMotion Coach"
🇬🇧 "WIN A RACE BIB FOR THE HOKA UTMB MONT-BLANC 2025"

🇫🇷 Ce jeu concours est organisé en deux langues (français et anglais), avec un seul lot à gagner. Une seule participation par personne est autorisée.

🇬🇧 This giveaway is run in two languages (French and English), with a single prize to be won. Only one entry per person is allowed.

The English version of these rules is available at the end of this document.

Article 1 : Organisateur

La société COACHING 4.0, exploitante de la marque RUNMOTION COACH, dont le siège social est situé 10 Rue de la Métropole, 73000 Chambéry, organise un jeu concours intitulé "Remporte ton dossard pour le HOKA UTMB Mont-Blanc 2025" (ci-après le "concours") du 20 mai 2025 au 1 juin 2025.

RUNMOTION COACH est Coach en ligne officiel du circuit UTMB World Series. Ce jeu concours n'est pas organisé par HOKA UTMB Mont-Blanc, mais pas RUNMOTION COACH.

Article 2 : Participation

Le concours est ouvert à toute personne majeure.. La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat.

La participation au concours se fait exclusivement via le lien <https://run-motion.com/jeu-concours-hoka-utmb/> en français ou le lien : <https://run-motion.com/race-bib-hoka-utmb/> en anglais où les participants doivent renseigner leur prénom + nom + adresse mail.

Lorsque les participants choisissent de recevoir les newsletters de RunMotion Coach, ils recevront deux emails dans les 30 jours suivants leur participation. Ils pourront choisir à tout moment de se désinscrire en bas de l'email.

Le tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des personnes ayant renseigné leur prénom + nom + adresse mail sur les lien <https://run-motion.com/jeu-concours-hoka-utmb/> et <https://run-motion.com/race-bib-hoka-utmb/>.

Tout participant ne respectant pas ces conditions sera disqualifié.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent Règlement.

Article 3 : Dotation

Le concours permettra de gagner un dossard pour l'UTMB Mont-Blanc 2025 sur la distance de son choix : ETC, MCC, OCC, CCC, UTMB ou TDS.

Pour garantir sa participation à l'une des courses, le coureur devra justifier d'au moins une running stone, ainsi qu'un UTMB Index valide dans la catégorie de la course, ou la catégorie directement inférieure.

Un seul dossard sera mis en jeu, il sera attribué à un(e) participant(e) sur le lien de participation. Le vainqueur remportera également un abonnement Premium RunMotion Coach de 1 an, d'une valeur de 89.99€ TTC.

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre une autre dotation ou contre sa valeur en espèces. La dotation est nominative et ne peut être cédée à une tierce personne par le participant gagnant, à titre gracieux ou onéreux. La société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation ou de la perte du lot par le gagnant.

Article 4 : Désignation des gagnants

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi tous les participants ayant respecté les conditions de participation. Le tirage au sort aura lieu le lundi 2 juin 2025.

Le gagnant sera informé de son gain par email dans les 2 jours suivant le tirage au sort, à destination de l'email indiqué sur la page web de participation au jeu concours.

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

La Société Organisatrice ne demandera jamais les coordonnées bancaires des participants.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile. Toute manœuvre frauduleuse ou déloyale avérée entraînera la disqualification immédiate, définitive et sans préavis du participant. En cas de contestation, seules les données détenues par la Société Organisatrice feront foi.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable si les informations qu'elle aura pu obtenir dans le cadre de ces procédures concernant l'identité, l'adresse mail, postale, ou tout autre élément ne sont pas exactes ou mises à jour.

Article 5 : Remise de la dotation

La dotation sera remise au gagnant par voie électronique dans les 14 jours suivant le tirage au sort. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 14 jours à compter de l'envoi de l'avis de son gain par la société Organisatrice sera réputé renoncer à celui-ci. Elle sera alors déchue de son droit et le lot deviendra la propriété de l'Organisateur. Il est rappelé que si les coordonnées du gagnant sont invalides, incomplètes ou erronées, il perdra le bénéfice de sa dotation.

Article 6 : Vie Privée

Le présent article prend en compte les règles en matière de protection personnelle imposées par le règlement général sur la protection des données (RGPD) en date du 25 Mai 2018. Seules les informations nécessaires au bon déroulement du présent jeu et à la remise des lots en cas de gain sont collectées. Vos données demeurent confidentielles et aucune donnée n'est cédée à une entreprise tierce.

Article 7 : Responsabilité

La société COACHING 4.0 ne saurait être tenue pour responsable si le concours ou le voyage devait être modifié, reporté ou annulé en cas de force majeure ou pour toute autre raison indépendante de sa volonté.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Article 9 : Loi Applicable

Le présent règlement est soumis à la Loi Française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives à l'opération doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de l'organisateur de l'opération. En cas de désaccord persistant sur l'application à l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal de Chambéry, auquel compétence exclusive est attribuée.

Fait à Chambéry, le 19 mai 2025

Romain ADAM

Président COACHING 4.0

Article 1: Organizer

The company COACHING 4.0, operating under the brand RUNMOTION COACH, with its registered office located at 10 Rue de la Métropole, 73000 Chambéry, France, is organizing a contest entitled “Win your race bib for the HOKA UTMB Mont-Blanc 2025” (hereinafter referred to as “the Contest”) from May 20, 2025, to June 1, 2025.

RUNMOTION COACH is the Official Online Coach of the UTMB World Series circuit. This giveaway is not organized by HOKA UTMB Mont-Blanc, but by RUNMOTION COACH.

Article 2: Participation

The Contest is open to any individual of legal age. Participation is free of charge and with no purchase necessary.

To enter the Contest, participants must go to the following link:

<https://run-motion.com/jeu-concours-hoka-utmb/> for french version and

<https://run-motion.com/race-bib-hoka-utmb/> for english one, and enter their first name, last name, and email address.

Participants who choose to subscribe to RunMotion Coach newsletters will receive two emails within 30 days of participating. They may unsubscribe at any time via the unsubscribe link at the bottom of the email.

The winner will be drawn at random from all individuals who have provided their first name, last name, and email address via the above link (French version:

<https://run-motion.com/jeu-concours-hoka-utmb/> – English version:

<https://run-motion.com/race-bib-hoka-utmb/>). Any participant who does not meet these conditions will be disqualified.

By entering the Contest, participants fully and unreservedly accept these rules.

Article 3: Prize

The prize consists of one race bib for the UTMB Mont-Blanc 2025, for the distance of the winner’s choice: ETC, MCC, OCC, CCC, UTMB, or TDS.

To guarantee their participation in one of the races, the runner must have at least one Running Stone and a valid UTMB Index in the race category or the one directly below it.

Only one race bib will be awarded through the participation link. The winner will also receive a one-year Premium subscription to RunMotion Coach, valued at €89.99 (VAT included).

The prize cannot be exchanged for any other prize or for its cash equivalent. The prize is personal and non-transferable, whether free of charge or for payment. The Organizer shall not be held responsible for the use, non-use, or loss of the prize by the winner.

Article 4: Winner Selection

The winner will be selected by random draw from all eligible participants. The draw will take place on Monday, June 2, 2025.

The winner will be notified by email within 2 days of the draw, using the email address submitted via the participation page.

Participants authorize the Organizer to verify their identity. Failure to comply with these rules, or any attempt at fraud or cheating, regardless of the method, will result in immediate disqualification.

The Organizer will never ask for participants' banking information.

In the event of suspected fraud or unfair participation, the Organizer reserves the right to carry out any checks deemed necessary. Any proven fraudulent or dishonest action will result in immediate, permanent disqualification without notice.

In the event of a dispute, only the data held by the Organizer will be considered as proof.

The Organizer shall not be held liable if the information obtained (identity, email, postal address, etc.) is inaccurate or not up to date.

Article 5: Prize Delivery

The prize will be delivered to the winner by email within 14 days of the draw. If the winner does not respond within 14 days of the notification, they will be deemed to have forfeited their prize. The Organizer will then retain ownership of the prize.

It is reminded that if the winner's contact details are invalid, incomplete, or incorrect, they will lose their entitlement to the prize.

Article 6: Privacy

This article complies with the General Data Protection Regulation (GDPR) in effect since May 25, 2018.

Only the information necessary for the proper administration of the Contest and prize delivery is collected.

Your data remains confidential and is not shared with any third-party company.

Article 7: Liability

COACHING 4.0 shall not be held liable if the Contest or trip is modified, postponed, or canceled due to force majeure or for any other reason beyond its control.

Article 8: Acceptance of Rules

Participation in the Contest implies full and unreserved acceptance of these rules. Any practical difficulties in interpretation or application of these rules will be resolved solely by the Organizer.

Article 9: Governing Law

These rules are governed by French law.

Any dispute relating to the operation must be submitted in writing to the Organizer at its registered address.

In case of persistent disagreement regarding the application or interpretation of the rules, and failing amicable resolution, any dispute will be submitted to the exclusive jurisdiction of the Court of Chambéry, France.

Made in Chambéry, May 19, 2025

Romain ADAM

President, COACHING 4.0